Préavis municipal N° 06/2026 relatif à l'adoption du budget 2027

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE SENARCLENS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions suivantes :

- la Loi sur les communes, notamment son article 93a ;
- le Règlement sur la comptabilité des communes, notamment ses articles 5 à 12 ;
- le manuel MCH2 applicable aux communes vaudoises.

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget de la Commune de Senarclens pour l'exercice 2027.

Le budget 2027 et le budget 2026 sont présentés selon le modèle comptable harmonisé MCH2. Les comptes 2025 ayant été établis selon l'ancien plan comptable, ils ne sont pas repris dans les tableaux comparatifs. La comparaison porte ainsi sur les budgets 2026 et 2027 afin de garantir la cohérence et la lisibilité des évolutions présentées.

Le présent préavis met en évidence les principales évolutions par rapport au budget 2026 et les éléments qui ont une incidence significative sur les finances communales.

Les investissements projetés pour la législature 2026–2031 ainsi que leurs incidences sur le financement communal ont été présentés dans le préavis relatif au plafond d'endettement 2026–2031, examiné précédemment par le Conseil général.

1 Le budget 2027 en un coup d'œil

Charges	Revenus	Résultat
CHF 3'089'051	CHF 3'064'030	CHF -25'021

2 Résultat échelonné

Le résultat échelonné présente les charges et les revenus selon leur nature comptable. La comparaison avec le budget 2026 permet d'identifier les principales évolutions.

No	Nature	Budget 2027	Budget 2026
30	Charges de personnel	CHF 461'800	CHF 416'700
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF 691'885	CHF 667'740
33	Amortissements du patrimoine administratif	CHF 49'990	CHF 0
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF 6'500	CHF 16'500
36	Charges de transfert (*contributions versées à d'autres collectivités, associations intercommunales ou organismes publics)*	CHF 1'600'466	CHF 1'513'684
39	Imputations internes	CHF 199'000	CHF 185'200
	Total des charges d'exploitation	**CHF 3'009'641**	**CHF 2'799'824**
	Revenus d'exploitation		
40	Revenus fiscaux	CHF 1'612'800	CHF 1'563'700
41	Patentes et concessions	CHF 21'700	CHF 21'700
42	Taxes et redevances	CHF 296'450	CHF 285'350
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF 150'760	CHF 92'400
46	Revenus de transfert (*montants reçus d'autres collectivités, associations intercommunales ou organismes publics au titre de la péréquation et de diverses participations)*	CHF 316'460	CHF 277'284
49	Imputations internes	CHF 199'000	CHF 185'200
	Total des revenus d'exploitation	**CHF 2'597'170**	**CHF 2'425'634**
	Résultat d'exploitation	**-CHF 412'471**	**-CHF 374'190**
34	Charges financières	CHF 79'410	CHF 100'710
44	Revenus financiers	CHF 466'860	CHF 459'800
	Résultat financier	**CHF 387'450**	**CHF 359'090**
	Résultat opérationnel - excédent de charges	**-CHF 25'021**	**-CHF 15'100**

Les charges d'exploitation augmentent de CHF 209'817 et les revenus d'exploitation de CHF 171'536. L'amélioration du résultat financier, de CHF 28'360, limite la détérioration du résultat final à CHF 9'921.

3 Principales évolutions par rapport à 2026

Les évolutions ci-dessous expliquent l'essentiel de l'écart entre les deux budgets. Les montants positifs correspondent à une augmentation du poste concerné ; leur effet sur le résultat dépend de la nature du poste.

Élément	Budget 2027	Budget 2026	Évolution	Explication
Charges de transfert	CHF 1'600'466	CHF 1'513'684	+CHF 86'782 +5,7 %	Hausse des contributions versées à d'autres collectivités et organismes publics.
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF 150'760	CHF 92'400	+CHF 58'360 +63.2%	Mobilisation accrue des financements spéciaux, notamment pour les eaux usées.
Amortissements du patrimoine administratif	CHF 49'990	CHF 0	+CHF 49'990	Inscription de nouveaux amortissements planifiés pour les infrastructures communales (rte de l'Etraz, EC/EU)
Revenus fiscaux	CHF 1'612'800	CHF 1'563'700	+CHF 49'100 +3,1 %	Hausse des prévisions d'impôts sur le revenu, les bénéfices et les mutations.
Charges de personnel	CHF 461'800	CHF 416'700	+CHF 45'100 +10,8 %	Adaptation des charges liées aux autorités, à la prévoyance professionnelle et aux remplacements du personnel.
Revenus de transfert	CHF 316'460	CHF 277'284	+CHF 39'176 +14,1 %	Augmentation des montants reçus d'autres collectivités publiques, notamment au titre de la péréquation.
Charges financières	CHF 79'410	CHF 100'710	-CHF 21'300 -21,1 %	Diminution globale des charges financières, malgré une hausse des intérêts passifs s/emprunts.

Au total, les charges progressent de CHF 188'517 et les revenus de CHF 178'596.

L'excédent de charges passe ainsi de CHF 15'100 à CHF 25'021.

4 Répartition des revenus et des dépenses

D'OÙ VIENNENT LES REVENUS ?

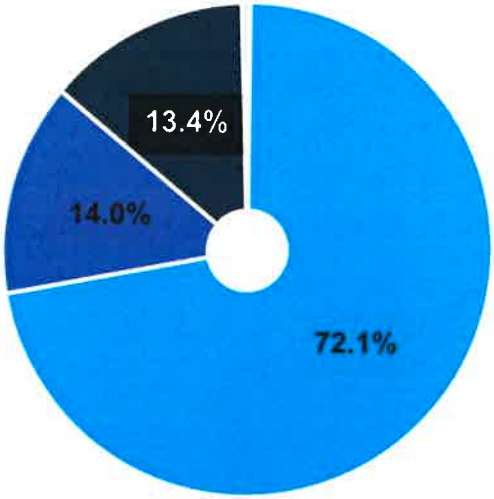

- FINANCES, IMPÔTS ET PÉRÉQUATION
  Fiscalité, patrimoine financier et péréquation
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  Autorités, administration et bâtiments
- ENVIRONNEMENT
  Eau, épuration, déchets et territoire
- AUTRES 0,5 %
  Culture, mobilité et économie

OÙ VONT LES DEPENSES ?

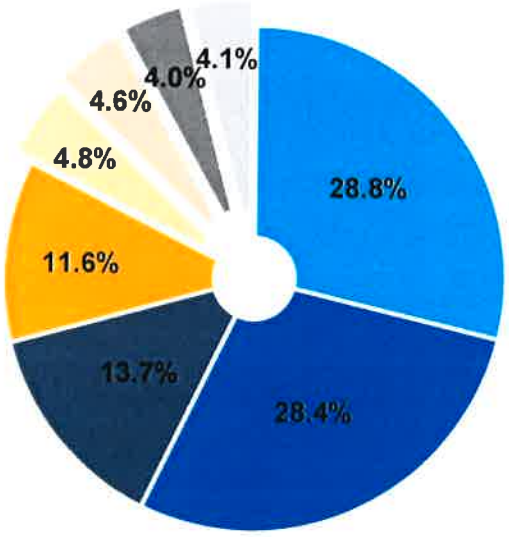

- FINANCES, IMPÔTS ET PÉRÉQUATION
  Péréquation, cohésion sociale et finances
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  Autorités, administration et bâtiments
- ENVIRONNEMENT
  Eau, épuration, déchets et territoire
- FORMATION
  Ecoles primaires, secondaires
- TRAFIC ET MOBILITÉ
  Routes, éclairage et transports publics
- PRÉVOYANCE SOCIALE
- ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS
  Police, service du feu et protection civile
- AUTRES
  Culture, sport, santé et économie

5 Principales participations intercommunales

Le tableau présente les principales participations calculées selon une base unitaire. La comparaison du coût par habitant ou par élève permet de distinguer l'effet de l'évolution démographique de celui du coût unitaire. Pour référence, l'évolution démographique est de **5,2 %.**

Participation	Budget 2027			Budget 2026			Évolution du total
	Volume	Coût unitaire	Total en CHF	Volume	Coût unitaire	Total en CHF	
AJERCO et FAJE	505 hab.	257.42/hab.	130'000.-	480 hab.	250.-/hab.	120'000.-	+CHF 10'000.- +8,3 %
ASICOVV - primaire	50 élèves 505 hab.	5'388/élève	265'800.-	52 élèves 480 hab.	5'449/élève	266'500.-	-CHF 700.- -0,3 %
ASICOPE - secondaire	19 élèves 505 hab.	4'829/élève	88'260.-	15 élèves 480 hab.	4'792/élève	76'400.-	+CHF 11'860.- +15,5 %
ASPIC - Piscine des Chavannes	505 hab.	21.36/hab.	10'800.-	480 hab.	23.75/hab.	11'400.-	- CHF 600.- -5.26%
Vy-de-Mauraz	505 hab.	39.-/hab.	19'700.-	480 hab.	41.45/hab.	19'900.-	-CHF 200.- -1%
SDIS Venoge	505 hab.	34.06/hab.	17'200.-	480 hab.	33.65/hab.	16'150.-	+CHF 1'050.- +6,5 %
SIEGS	505 hab.	99.-/hab.	50'000.-	480 hab.	95.-/hab.	46'000.-	+CHF 4'000.- +8,7 %
Protection civile	505 hab.	21.48/hab.	10'850.-	480 hab.	21.45/hab.	10'750.-	+CHF 100.- + 1%
Transports publics régionaux	505 hab.	75.46/hab.	38'105.-	480 hab.	75.52/hab.	36'250.-	+CHF 1'855.- +5,1 %
Total des participations présentées			**630'715.-**			**603'350.-**	**+CHF 27'365.- +4,5 %**

6 Principales évolutions par fonction

Administration générale. Les charges augmentent de CHF 108'800 et les revenus de CHF 15'800. Cette évolution tient principalement à l'adaptation des charges liées aux autorités, aux remplacements nécessaires pour assurer la continuité du service, ainsi qu'à la mise à niveau de l'archivage et du plan de classement.

Ordre et sécurité publics. Les charges progressent de CHF 14'780. Cette hausse comprend l'augmentation de la facture policière et de la participation au SDIS, ainsi que l'acquisition d'un radar préventif destiné à renforcer la sécurité routière.

Formation. Les charges augmentent de CHF 11'360. Cette évolution résulte principalement de la hausse de la participation à l'enseignement secondaire, liée au nombre d'élèves concernés. La participation à l'enseignement primaire, quant à elle, diminue très légèrement.

Trafic et mobilité. Les charges diminuent de CHF 60'745, notamment parce que la réfection de la route de l'Etraz est désormais terminée.

Environnement, eau et assainissement. Les charges augmentent de CHF 57'660, notamment en raison de nouveaux amortissements liés au traitement des eaux usées. Les revenus progressent toutefois de CHF 67'460, ce qui permet de réduire le coût net de la fonction de CHF 9'800.

Finances et impôts. Les charges augmentent de CHF 32'147 et les revenus de CHF 95'276, ce qui améliore le solde net de la fonction de CHF 63'129. Cette évolution favorable repose notamment sur la progression des revenus fiscaux budgétés et des revenus de péréquation. La diminution des charges financières de CHF 21'300 contribue également à l'amélioration du résultat.

7 Péréquation et cohésion sociale

Élément	Budget 2027	Budget 2026	Variation
Péréquation des ressources	-CHF 192'250	-CHF 171'469	-CHF 20'781(-12.1 %)
Péréquation des besoins	-CHF 36'460	-CHF 28'365	-CHF 8'095 (-28.5%)
Compensation des charges particulières	CHF 287'200	CHF 269'815	+CHF 17'385 (+6.4%)
Coût net de la péréquation intercommunale	**CHF 58'490**	**CHF 69'981**	**-CHF 11'491 (-16,4 %)**
Facture policière	CHF 75'270	CHF 71'240	+CHF 4'030 (+5,7 %)
Participation à la cohésion sociale	CHF 503'431	CHF 472'299	+CHF 31'132 (+6,6 %)
Coût net total, facture policière comprise	**CHF 637'191**	**CHF 613'520**	**+CHF 23'671 (+3,9 %)**

Le coût net de la péréquation intercommunale diminue de CHF 11'491, soit 16,4 %. L'augmentation des revenus provenant de la péréquation des ressources et des besoins compense ainsi la progression de la compensation des charges particulières.

La facture policière augmente de CHF 4'030 et la participation à la cohésion sociale de CHF 31'132. Au total, le coût net des péréquations progresse de CHF 23'671, soit 3,9 %. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation de la population et de l'actualisation des paramètres cantonaux, sur lesquels la Commune dispose d'une marge d'influence très limitée.

Rapporté à la population de référence, le coût net total par habitant diminue toutefois légèrement, passant d'environ CHF 1'278 à CHF 1'262.

8 Emprunts et charges financières

Prêteur	Montant	Taux	Échéance
SUVA	CHF 1'000'000	0,56 %	31.12.2026
CIP	CHF 1'000'000	0,85 %	30.09.2027
CIP	CHF 500'000	0,85 %	30.09.2027

L'emprunt SUVA de CHF 1'000'000 arrive à échéance au 31 décembre 2026. Les modalités de son refinancement ne sont pas encore arrêtées au moment de l'établissement du budget. Les deux emprunts CIP, pour un montant total de CHF 1'500'000, arriveront à échéance le 30 septembre 2027. Les charges d'intérêts inscrites au budget 2027 s'élèvent à CHF 25'000.

9 Conclusion

Le budget 2027 présente un excédent de charges de CHF 25'021, correspondant à moins de 0,8 % des charges totales. Malgré l'augmentation de plusieurs dépenses, dont certaines dépendent de décisions ou de paramètres extérieurs à la Commune, la progression des revenus et l'amélioration du résultat financier conduisent à un résultat proche de l'équilibre.

Ce budget assure le financement des prestations communales et des besoins prévus pour 2027, tout en conservant une approche prudente et une situation financière maîtrisée.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande,

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

d'adopter le budget 2027, laissant apparaître un excédent de charges de CHF25'021.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SENARCLENS,

- dans sa séance du 7 décembre 2026
- vu le préavis de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'adopter le budget 2027 tel que présenté.

LA MUNICIPALITÉ

La Syndique

La Secrétaire

Municipale responsable : Ariane Decollogny

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2026